

---

**LA VILLE DE LYON RÉCOMPENSÉE PAR L'ATTRIBUTION DE LA 4<sup>ème</sup> FLEUR ET  
DU PRIX DU JURY POUR LA PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT**

---

**Vendredi 13 septembre 2024, la Ville de Lyon recevait une double récompense : l'attribution de la 4<sup>ème</sup> Fleur ainsi que le prix du jury pour la préservation de l'environnement. Une reconnaissance affirmant une fois de plus l'excellence de la municipalité dans la gestion de ses espaces verts, au service de la biodiversité, de la qualité de vie et de la mise en œuvre du patrimoine de la ville.**

*« L'attribution de cette double récompense est une fierté pour nous. Elle vient récompenser tout le travail et la stratégie de végétalisation que nous mettons en place depuis le début du mandat. Nous menons à Lyon une démarche globale, d'embellissement du cadre de vie, de préservation de la biodiversité et de développement de la végétalisation afin d'adapter notre Ville aux aléas climatiques. C'est notre politique qui est ainsi plébiscitée aujourd'hui et nous nous en félicitons. » - Grégory DOUCET – Maire de Lyon*

**Le renouvellement du label 4e Fleur**

Vendredi 13 septembre, le jury du label Villes et Villages Fleuris a confirmé à la Ville de Lyon l'attribution de la 4e Fleur. Le label, accordé par le Conseil National des Villes et Villages Fleuris, met en valeur les villes œuvrant à la mise en place d'un environnement favorable au bien-être de leurs habitants et à l'accueil des visiteurs. La 4e fleur récompense une démarche globale d'embellissement, mais également les enjeux de développement de la nature en ville, de préservation de la biodiversité tout en mettant en place des moyens adaptés de gestion des espaces verts.



Au-delà de ce renouvellement sur 3 ans, la Ville de Lyon a également été récompensée par l'attribution du prix du jury pour la préservation de l'environnement.

### **Le prix du jury pour la préservation de l'environnement**

Le prix du jury pour la préservation de l'environnement reconnaît toutes les actions ambitieuses et audacieuses d'aménagement paysager et de requalification d'espaces publics et les actions nouvelles engagées pour transformer la Ville, menées par la Direction de la Biodiversité et de la Nature en Ville (DBNV).

Ce prix récompense notamment le travail exemplaire réalisé afin de préserver les ressources naturelles (gestion de l'eau, gestion des déchets, priorisation des énergies renouvelables), protéger la biodiversité (désartificialisation des sols, création d'îlots de fraîcheurs, noues paysagères, coulées vertes...) et favoriser les déplacements doux. Il récompense aussi toutes les actions ambitieuses et audacieuses d'aménagement paysager et de requalification d'espaces publics auxquelles nous participons activement et qui redonnent une place forte au piéton et au végétal.